



PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



N°792/ LUNDI 06 JUILLET 2026

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES



MINISTÈRE DE LA PÊCHE

● AVIS D'APPEL D'OFFRES.....P/03



Organisation mondiale de la Santé

● AVIS D'APPEL D'OFFRES.....P/04



Lives and Livelihoods Fund
BADEA IsDB
 Arab Bank for Economic Development in Africa
 البنك الإسلامي للتنمية
 Islamic Development Bank

● AVIS DE REPORT DE LA DATE DE REMISE ET D'OUVERTURE DES PLIS.....P/04



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

● APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.....P/05



AGEROUTE
 البنك الإسلامي للتنمية
 Islamic Development Bank

● AVIS APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/06

PROGRAMME SIMANDOU 2040

Un pont vers la prospérité!

La Guinée, notre Paradis
 TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION



Conseil



Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les ados ?

ANNONCES LEGALES



UNE ENTREPRISE DE LA PLACE VENTE DE MACHINE Heidelberg KORD

- Type de machine : Presse offset feuille à feuille monocouleur (Einfarben).
- Format maximal du papier : 46 × 64 cm (Format In-Quarto / Demi-raisin).
- Format minimal du papier : 14 × 18 cm.
- Surface maximale d'impression : 45 × 64 cm.
- Vitesse maximale : Jusqu'à 6 000 feuilles par heure.

Dimensions et caractéristiques physiques

- Longueur : 2 190 mm (2,19 m)
- Largeur : 1 450 mm (1,45 m)
- Hauteur : 1 430 mm (1,43 m)
- Poids total : Environ 2 650 kg (2,65 tonnes)

Prix : 160 000 000Gnf à discuter

Tel: +224 611 331 745



SCOOP GUINEE

L'infos de guinee en temps reel

www.jaoguinee.com



CONSEILS
DU JOUR

Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les ados ?

situation semblable à la leur.

2. Créer une plateforme

Alors que certains enfants travaillent dur pour développer leurs talents et leurs passions, les réseaux sociaux sont parfaits pour partager leur travail avec les autres. Ils peuvent notamment y publier leurs œuvres d'art pour gagner en reconnaissance et parfois même les vendre. C'est aussi un excellent moyen pour les jeunes adultes d'élargir leur réseau et de contacter des membres bien établis dans leur domaine respectif, ce qui est particulièrement intéressant pour les scientifiques ou les artistes en herbe !

3. Faire le bien

Peut-être plus que toute autre chose, les réseaux sociaux apprennent à nos enfants qu'il est possible de faire entendre leur voix et de contribuer à changer les choses. Des plateformes comme Instagram et X (anciennement Twitter) peuvent être des instruments efficaces pour sensibiliser aux enjeux planétaires du moment et même avoir un impact concret sur des questions comme la déforestation et la famine par le biais de dons, de pétitions et de rassemblements. Les jeunes peuvent acquérir des connaissances précieuses pour devenir des citoyens responsables et des êtres humains bienveillants et soucieux du monde dans lequel ils vivent grâce à tous ces canaux.

Comment encourager une utilisation saine des réseaux sociaux chez les jeunes ?

Compte tenu des nombreux avantages et inconvénients des réseaux sociaux, il est important d'élaborer une stratégie visant à en profiter pleinement sans courir de danger. Une étude a ainsi analysé les uns et les autres, afin de mieux comprendre comment nous autres parents pouvons aider nos enfants à adopter de bonnes habitudes.

Voici quelques idées tirées de cette étude, ainsi que plusieurs de mes méthodes préférées pour veiller à leur santé et leur sécurité sur ces plateformes :

1. Suivre une variété de comptes

S'abonner à un grand nombre de comptes différents permet de se faire un aperçu plus représentatif des autres utilisateurs et de leurs idées. Aujourd'hui plus que jamais, il faut examiner certaines questions sous tous leurs aspects afin d'en avoir une vraie vue d'ensemble.

D'ailleurs, je vous recommande vivement de rappeler à votre enfant l'importance de rechercher des informations auprès de plusieurs sources avant de tirer des conclusions.

2. Faire attention

L'une des stratégies pour garder une relation saine aux réseaux sociaux consiste à faire des pauses régulières afin de réfléchir aux sentiments qu'ils suscitent en nous. Si votre enfant ressent souvent de la tristesse, de la frustration ou de la colère en s'en servant, il est peut-être temps de changer de routine ou de faire autre chose pendant un certain temps.

Ce n'est un secret pour personne : les réseaux sociaux occupent désormais une place importante dans la vie de la grande majorité des adultes et des ados. Permettant de garder contact avec des proches, de rester au courant de tous les événements du moment ou encore, évidemment, de regarder du contenu divertissant, ils sont de plus en plus incontournables chez les jeunes. En France, par exemple, 90 % des 12-17 ans ont un smartphone et 68 % d'entre eux utilisent régulièrement ces plateformes – une proportion qui passe même à 87% chez les 11-12 ans.

Si les effets négatifs des réseaux sociaux sur les enfants et les ados sont bien connus, il faut néanmoins également en souligner les nombreux avantages : une utilisation saine peut offrir de formidables opportunités en matière de socialisation, d'apprentissage et de soutien, ce qui ne manquera pas de les aider dans la vie. Il s'agit donc surtout de s'en servir de manière réfléchie et équilibrée.

Les réseaux sociaux présentent-ils des avantages pour les jeunes ? À bien des égards, les réseaux sociaux remplissent leur objectif, à savoir fournir une plateforme dont les utilisateurs peuvent interagir positivement les uns avec les autres et partager leurs expériences. Les ados s'en servent beaucoup pour échanger avec leurs camarades en dehors de l'école et partager du contenu amusant ou éducatif.

Ces services peuvent offrir à nos enfants un outil précieux pour communiquer avec de nouveaux amis et rester impliqués dans la vie des autres. Ils peuvent également les aider à mettre en pratique leurs compétences en communication et à gagner en confiance lors de leurs interactions dans la vie réelle.

À vrai dire, la recherche montre qu'une utilisation saine des réseaux sociaux pourrait être une méthode efficace pour promouvoir l'éducation et le bien-être mental des ados. Outre leurs bienfaits d'ordre général, ces plateformes présentent d'énormes avantages plus spécifiques. Elles sont ainsi idéales pour :

1. Chercher une communauté

Les réseaux sociaux regorgent de groupes dédiés à des sujets précis, endroits parfaits pour trouver des personnes avec les mêmes hobbies, besoins ou problèmes que soi, par exemple. Ils peuvent d'ailleurs être d'une grande utilité aux ados qui se sentent marginalisés ou seuls, en leur offrant un espace sûr où interagir avec d'autres jeunes dans une

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - ARRETE N°2012/ 7132 MJ/
CAB - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication

Ahmed Chamsoudine Cherif

664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Mory Koné

611 33 17 45

Administrateurs

Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42

Responsable ventes et abonnements

Aissatou Barry: 622 20 01 69

Impression: Vision 2000 Communication Plus

COMPTABILITÉ & FINANCE:

Mohamed Maciré Conté

621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara

Aka Moriah

664 932 996 / 625 242 334

cfodeabdoulaye@gmail.com

fodeabdoulayec07@gmail.com

SA
FRI CAR SA

Société

Africaine

de Courtage d'Assurances et de

Réassurances

Member of the GIB Africa Alliance

Votre Assureur conseil en toutes branches

COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT
D'ASSURANCES

Email : safricar@yahoo.fr, Site : www.safricar.com

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamy, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES



**Avis d'Appel d'Offres (AA0)
DAO N° 05/MPEM/CAB//2026**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal de Horoya n°8357, le Souverain n°509 et Le travail 224 n°020. Cet avis d'appel d'offres sera publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (l'ARMP) et de la Direction Général du contrôle des Marchés Publics (DGCOMP) : via les liens suivants : www.armp.com; et <https://telemo.gov.gn>.

2. Le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026, afin de financer les Acquisitions Diverses, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition de Fournitures en deux (2) lots :

3. Lot 1 : Autres acquisitions, Installations d'Infrastructures, Machines et Equipements en faveur du Projet de Résilience des Communautés de la Pêche Continentale_MPS-9 ;

4. Lot 2 : Autres acquisitions, Installations d'Infrastructures, Machines et Equipements en faveur du Projet de Gestion Durable des Mares de Guinée pour une meilleure Production Halieutique Continentale_MPS-12.

5. Les produits seront fournis au Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, sis au quartier Almamy, commune de Kaloum, Tel : 00224 628 88 69 96, E-mail : prmpmpaem@gmail.com pour un délai de quatre (4) mois.

6. Le Ministère sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'Acquisition de fournitures diverses. Le Candidat peut soumissionner et en être attributaire s'il remplit les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert tel que défini à l'articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

9. Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Code postal : 307 et ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 17 heures 00. Numéro de téléphone : +224 628 88 69 96/622 44 61 34

10. Adresse électronique : prmpmpaem@gmail.com à compter du 6/07/2026 contre un paiement non remboursable de deux millions de francs guinéens (2 000 000 GNF).

11. La méthode de paiement sera comme suit :

- 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n°2011000136 ouvert à la BCRG ;
- 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n°2011 000 407 domicilié à la BCRG ;
- 20% du montant seront versés au bénéfice de l'Autorité Contractante au compte n°2011 000 148 domicilié à la BCRG.

12. Le dossier d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement. Les exigences en matière de qualification sont :

- a) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à 15.000.000.000 GNF ;
- b) avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025) supérieur ou égal à 10.000.000.000 GNF ;

c) Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux cent cinquante millions de francs guinéens (250 000 000 GNF). Elle demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre pour le lot1 ;

d) Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux cent millions de francs guinéens (200 000 000 GNF). Elle demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre pour le lot2.

13. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics du lundi au vendredi, de 8 heures 30 minutes à 17 heures 00. Numéro de téléphone :

+224 628 88 69 96, au plus tard le 10/08/2026 à 10 heures 00 minute.

Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics, conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à l'adresse :

Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, à côté de l'Ambassade de Nigeria –République de Guinée-Conakry dans la Commune de Kaloum- Quartier Almamy.B. P : 307 Tel : +224 628 88 69 96, E-mail : prmpmpaem@gmail.com, le 10/08/2026 à 10 heures 30 minutes.

Les prix des offres prendront en compte la redevance de régulation au taux de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Aussi, les offres doivent également comprendre le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCOMP), au taux de 0,3% du Montant Hors Taxes du marché, supporté systématiquement par le titulaire du contrat et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 Avril 2023, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCOMP).

14. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 150 jours à compter de la date limite de soumission.

FASSOU THÉA



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation en Guinée

Cité ministérielle, Donka- corniche Nord- B.P. 817 Conakry – Tél. +224 622350047- afwcoqnrw@who.int

Cher(e) potentiel(le) soumissionnaire,

OBJET : N°AAOP/OMS/GIN/2026/06/002- Sélection de prestataires pour les services de location de véhicules avec chauffeur en Guinée

Vous êtes cordialement invité à soumettre une proposition pour la **sélection de prestataires pour les services de location de véhicules avec chauffeur en Guinée** en vue d'établissement de LTA pour le Bureau de l'OMS en Guinée conformément aux documents joints :

| File Name | Description |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Appendix 1 et 2 | Offre technique ; Offre financière ; |
| Annexe A | Formulaire d'accusé de réception |
| Annexe B | Engagement de confidentialité |
| Annexe C | Formulaire de confirmation du caractère complet de l'offre |
| Annexe D | Renseignements concernant le soumissionnaire |
| Annexe E | Formulaire d'acceptation |
| Annexe F | Formulaire d'auto-déclaration |
| Annexe G : | Modèle pour les questions des soumissionnaires |

Ce dossier d'appel d'offre comprenant les appendices et annexes requis est disponible sur la plateforme <https://www.unqm.org/>
CHRONOGRAMME

- Les demandes de clarification doivent être envoyées au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission à l'adresse guineebids@who.int, en utilisant en utilisant l'Annexe G.
- Les offres en langue française doivent être transmises par mail guineebids@who.int au plus tard le **07 juillet 2026 à 16h00 (heure de Guinée)**.
- Les offres seront évaluées conformément aux critères définis dans le dossier d'appel d'offres.

Nos salutations les meille

PROGRAMME

SIMANDOU

2040

Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1
Agriculture,
Industrie
Alimentaire &
Commerce

2
Éducation &
Culture

3
Infrastructures,
Transports &
Technologies

4
Économie,
Finance &
Assurance

5
Santé &
Bien-être

République de Guinée
Travail-Justice-Solidarité
Ministère de l'Agriculture (MA)



Lives and
Livelihoods
Fund



BADEA
Arab Bank
for Economic
Development
in Africa



AVIS DE REPORT DE LA DATE DE REMISE ET D'OUVERTURE DES PLIS

Objet : Fourniture de 250 tonnes d'engrais et de 630 litres d'herbicides en faveur Projet.

Références : AAON N°01/MA/PDCVR/BND/AON/06/2026

Dans le cadre de l'acquisition de 250 tonnes d'engrais et de 630 litres d'herbicides en faveur des Bénéficiaires du PDCVR, l'Unité de Gestion du Projet informe tous les candidats que la date limite de remise des offres initialement fixée au mercredi 15 juillet 2026 à 10 heures GMT est reportée au vendredi 24 juillet 2026 à 10 heures GMT.

La séance d'ouverture des offres aura lieu le même jour à partir de 10 heures 30 minutes GMT dans la salle de réunion du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz. Tel. : (+224) 622 62 25 83/ 621 36 17 83 à Kaporo Cité en présence des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister.

Toutefois, la validité des pièces contenues dans l'offre sera appréciée par rapport à la date initiale de dépôt des plis, c'est-à-dire le mercredi 15 juillet 2026.

Fait à Conakry, le 04 Juillet 2026

Le Coordonnateur National

Sékou DIALLO

AVIS DE CONVOCATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE VISTA BANK GUINEE S.A

Les actionnaires de **Vista Bank Guinée S.A** sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 25 Juin 2026 à 10 heures précises au Siège social de la banque sis au 8^{ème} étage de l'Immeuble Zein, quartier Almamy Conakry, Commune de Kaloum à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice clos le 31/12/2025,
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
3. Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 et affectation du résultat,
4. Vote des projets de résolutions,
5. Quitus aux administrateurs, à la Direction Générale et aux Commissaires aux comptes
6. Divers
7. Pouvoirs pour Formalités.

Conformément à la loi, vous pouvez, si vous le souhaitez, donner mandat à toute personne de votre choix pour vous représenter à cette réunion.

Conakry, le 11 Juin 2026

Le Président du Conseil d'Administration

El Hadj Mohamed Moustapha KABA





1489
N°...../MSHP/CAB/2026

26 JUIN 2026
Conakry, le.....

Avis d'Appel d'Offres Restreint
AAOR N°02/PRMP/CAB/MSHP/2026

Objet : Acquisition des intrants d'hémodialyse dans les Régions, au Centre National d'hémodialyse de Donka (CNHD), au Centre d'Hémodialyse de l'Hôpital Amitié Sino-Guinéenne (HASGUI) et les intrants pour le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer, l'acquisition des intrants d'hémodialyse dans les Régions, au Centre National d'Hémodialyse de Donka (CNHD), au Centre d'Hémodialyse de l'Hôpital Amitié Sino-Guinéenne (HASGUI) et les intrants pour le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'exécution dudit marché, sous financement du budget national de développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint sous pli fermé, pour la fourniture des intrants d'hémodialyse dans les Régions, au Centre National d'Hémodialyse de Donka (CNHD), au Centre d'Hémodialyse de l'Hôpital Amitié Sino-Guinéenne (HASGUI) et les intrants pour le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Les candidats inscrits sur la liste restreinte ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot et ne peuvent bénéficier plus de deux (02) lots.

- Lot 1 : Intrants d'Hémodialyse dans les Régions ;
Lot 2 : Intrants pour le Centre d'Hémodialyse de Donka (CNHD)
Lot 3 : Intrants pour le Centre d'Hémodialyse de l'Hôpital Amitié Sino-Guinéenne (HASGUI) ;
Lot 4 : Intrants pour le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS).

Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours dans les magasins des structures sanitaires bénéficiaires.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après

Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours dans les magasins des structures sanitaires bénéficiaires.

Les candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

| N° | ENTREPRISES/SOCIETES |
|----|-------------------------------------|
| 1 | SOGUIPREM Sarl |
| 2 | GUIBIOMED SARL |
| 3 | SOGUIMAP |
| 4 | MAISON DU MEDECIN ET DU PARAMEDICAL |
| 5 | PHARMACOM |
| 6 | AFRICA HEALTH CARE PHARMA SARL |
| 7 | GUINEE MEDICAL STORE |
| 8 | AFRICA MEDICAL SUPPLY SARL |

La passation de marché sera conduite par voie d'Appel d'Offres Restreint tel que défini à l'article 28 du code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une

d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxes du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les frais d'immatriculation du contrat de **0,3%** du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, nouveau siège au 2^{ème} étage à gauche, commune de kaloum au plus tard le **21/07/2026 à 10 heures 00 mn** et la séance d'ouverture des

plis aura lieu à **10 heures 30 mn** le même jour dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre pour chaque lot en francs guinéens pour chaque lot et demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre de **120 jours**.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la DGCMP et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Veillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'expression de mes salutations distinguées.





**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT AMI N°04/AUD.F/G61/25
(SERVICES DE CONSULTANTS / SELECTION DE FIRME DE CONSULTANTS)**

REPUBLIQUE DE GUINEE
PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR ROUTIER RÉGIONAL GUINEE-SENEGAL (TRONÇON MALI-GADALOUGUE : 53 KM)
SECTEUR DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS
SERVICES DE CONSULTANTS
MODE DE FINANCEMENT : VENTE À TEMPÉRAMENT
NUMÉRO DE FINANCEMENT DU PROJET : GIN 1061

**Sélection d'UNE FIRME LOCALE de Consultants pour la Mission d'AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET**

1. La République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) afin de couvrir le coût du Projet de Construction du Corridor Routier Régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadalougué : 53 Km), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les Services de Consultants.

2. Les Services comprennent deux activités principales exécutées au compte de chacun des cinq (05) exercices que comporte la Mission d'Audit Comptable et Financier du Projet GIN 1061 :

- L'Audit Financier annuel d'un exercice donné : cette activité principale est réalisée après la fin de l'exercice comptable donné ; et
- La Certification du Compte Spécial pour l'exercice donné : cette activité principale est réalisée au cours de l'exercice donné, autant de fois qu'il est nécessaire de réalimenter le Compte spécial.

Les services seront réalisés en Cent Quatre-Vingt-Cinq (185) jours répartis sur Cinquante-Huit (58) mois durant la période allant du mois d'Avril Février 2027 à février 2032. La date de démarrage prévisible des prestations est le 26 Avril 2027. Le niveau d'efforts est estimé à 6,72 experts-mois.

3. Les Termes de Référence (TDRs) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID
AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA), MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, 5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI, QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM, BP : 1691- CONAKRY, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37). E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn

4. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE Guinée SA / Ministère des Infrastructures, Agence d'Exécution du Projet), invite les Bureaux locaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

5. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont : (i) Éligibilité en vertu des règles d'éligibilité de la BIsD ; (ii) Le nombre d'années d'expériences générales de la firme en qualité de Bureau local de Consultants dans le domaine d'audit comptable et financier ; (iii) Les qualifications de la firme locale pertinentes pour la Mission en Audit comptable et financier au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016 : (iii.1) Qualifications spécifiques dans le domaine de l'exécution des missions analogues: le nombre de missions similaires effectuées par le Bureau (missions réalisées dans le cadre de l'audit comptable et financier des projets de construction et/ou Réhabilitation de routes bitumées et/ou d'ouvrages d'Art) ; (iii.2) Expériences de Services d'audit financier en institutions financières multilatérales de développement ou projets financés par des organisations internationales; et (iv) L'organisation technique et managériale de la firme.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

6. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.12.1 (Partie 01/Chapitre 01) et 1.12.2 (Partie 01/Chapitre 01) des « Directives pour l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.

7. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution. Le nombre de membres d'un

Groupement est non limité.

8. La sélection se fera en conformité avec la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) stipulée dans les Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : 08h00 à 16h00, heures locales tous les jours ouvrables du Lundi au Vendredi.

9. Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées (en personne) à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 27 Juillet 2026.

UNITÉ DE GESTION DES PROJETS ROUTIERS FINANCÉS DE LA BID EN GUINÉE (UGP-BID)

À l'attention de : M. Karamoko TRAORÉ, Coordonnateur de l'UGP-BID
AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINÉE SA), MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, 5ÈME ÉTAGE, SALLE DE RÉUNION. IMMEUBLE ABRITANT LE SIÈGE DE L'UGP-BID, EN FACE DE L'EX-SOTELGUI, QUARTIER ALMAMYA, COMMUNE DE KALOUM, BP : 1691- CONAKRY, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. Tél : (+224) (625 28 47 75 // 626 44 29 37). E-mail : karamoko.traore@ageroute.gov.gn // aly-badara.bangoura@ageroute.gov.gn

Remarque importante : Présentation des Manifestations d'intérêt

La manifestation d'intérêt d'une Firme sera présentée sous forme d'un dossier appelé le « Dossier de Manifestation d'Intérêt (DMI) ». Le DMI d'une Firme sera présentée dans une enveloppe, contenant : un (01) original du DMI en papier+ trois (03) copies du DMI en papier + une (01) version électronique de l'original du DMI (sous la forme de clé USB). Le contenu de la clé USB doit être absolument identique à celui de l'original en papier.

L'original du Dossier de Manifestation d'Intérêt, chacune des 03 copies du DMI en papier ainsi que la version électronique de l'original du DMI de chaque Firme comprendra au minimum les pièces (ou documents) suivantes :

- (i) Une Manifestation d'intérêt (sous forme de lettre), sur papier avec en-tête de la Firme, signée par le représentant habilité de la Firme (ou le Mandataire du Groupement) et adressée à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE-Guinée SA, Chef de l'Agence d'Exécution du Projet ;
- (ii) La présentation générale de la Firme consistant en une brève description de la Firme y compris l'indication obligatoire des informations suivantes : L'adresse complète de la Firme (Dénomination, Sigle, Boîte Postale, Téléphone, E-mails à contacter, ...) ; L'ensemble de ses filiales et les liens de dépendances (si applicable) et/ou sa société mère et les liens de dépendances (si applicable) ; Les principaux documents constitutifs de la Firme (RCCM, PV d'assemblée générale, ...) ; Le pays où la Firme a été immatriculée ou constituée légalement ; La liste du personnel dirigeant et professionnel de la Firme (avec indication de la filiation, du poste occupé et de la nationalité pour chaque membre du personnel) ; L'aire principale d'activités de la Firme ainsi que toute autre information jugée utile.
- (iii) L'Accord de groupement le cas échéant (en cas de groupement) précisant obligatoirement les rôles et responsabilités de chaque membre du Groupement ;
- (iv) La Déclaration sur l'honneur relative au conflit d'intérêt, aux sanctions, à l'exclusion par la BID et au boycott ;
- (v) L'expérience Générale de la Firme en tant que Bureau d'Audit Comptable et Financier dans le domaine des infrastructures de transport ;
- (vi) Les qualifications de la Firme dans l'exécution des missions analogues (Missions réalisées dans le cadre d'audit comptable et financier de projets d'infrastructures de transport) au cours des dix (10) dernières années à compter de 2015 ;
- (vii) Organisation technique et managériale de la Firme (ou du Groupement, le cas échéant).

Conakry, le 22 Juin 2026

Le Directeur Général / AGEROUTE GUINEE SA

P.O Directeur Général Adjoint
M. Moïse SIDIBÉ
M. Moïse SIDIBÉ




Mine et Energie : la Guinée donne son feu à un méga-projet minier, la construction d'une raffinerie d'alumine et à l'interconnexion électrique avec le Mali



Le président de la République, Mamadi Doumbouya, promulgué ce vendredi 3 juillet deux ordonnances portant

sur une convention minière et plusieurs accords de financement dans le secteur de l'énergie.

partenaires, notamment Chalco Hong Kong Limited, Chalco Guinea Company SA,

La première approuve la convention minière amendée et consolidée relative au développement et à l'exploitation des gisements de bauxite de Boffa Nord et Boffa Sud, ainsi qu'à la construction et à l'exploitation d'une raffinerie d'alumine à Boffa. Cette convention engage l'État guinéen et plusieurs

Chalco Guinea Port SA, ainsi que la société en charge du projet de raffinerie. Le texte précise que l'accord de mise en œuvre annexé à ladite convention en fait partie intégrante. L'ordonnance entre en vigueur dès sa signature et sera publiée au Journal officiel de la République. Quant à la deuxième ordonnance, elle porte sur deux accords destinés au financement complémentaire du projet d'interconnexion électrique 225 KVA Guinée-Mali.

Le premier texte concerne un accord de prêt additionnel conclu entre la République de Guinée et le Fonds africain de

développement (FAD), signé le 20 février 2026, pour un montant de 16 millions 250 mille unités de compte. Le second porte sur un protocole de don conclu avec le même partenaire, via son guichet d'action climatique, d'un montant de 4 millions 875 mille unités de compte.

Ces nouveaux financements visent à soutenir la poursuite du projet d'interconnexion électrique entre la Guinée et le Mali, considéré comme un levier stratégique pour le renforcement de l'intégration énergétique sous-régionale.

Guineenews

Raffinage local, traçabilité, contrôles renforcés : la nouvelle stratégie de la Guinée pour mieux valoriser son or



La réglementation de la filière aurifère en Guinée franchit une nouvelle étape. À travers le décret signé par le président Mamadi Doumbouya et rendu public le vendredi 3 juillet, les autorités entendent renforcer la gouvernance du secteur. Au-delà de l'interdiction progressive de l'exportation de l'or brut, le texte instaure de nouvelles obligations pour les opérateurs et durcit les dispositifs de contrôle, de traçabilité et de transformation locale.

L'une des principales innovations est la création d'un Registre national de traçabilité

de l'or. Désormais, toutes les opérations portant sur le métal précieux devront y être enregistrées, depuis sa production jusqu'à son exportation, en passant par la collecte, le transport, le raffinage et la commercialisation.

Selon le décret, ce registre devra être conforme aux recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatives au devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. L'objectif est de garantir une meilleure

transparence de la filière et de renforcer la crédibilité de l'or guinéen sur les marchés internationaux.

Le texte accorde également une place stratégique aux raffineries implantées en Guinée. Les producteurs seront désormais tenus d'approvisionner en priorité les unités de raffinage agréées sur le territoire national, dans la limite de leurs capacités de traitement.

Le décret encadre aussi les modalités de commercialisation. Les prix de cession devront être indexés sur les

cours internationaux de référence, notamment ceux de la London Bullion Market Association (LBMA), tandis que les délais de paiement ne pourront excéder trente jours ouvrés après la livraison certifiée.

Par ailleurs, les conditions d'implantation des raffineries sont considérablement renforcées. Toute société désireuse d'exercer cette activité devra obtenir une autorisation spécifique délivrée par le ministre en charge des Mines. Cet agrément sera accordé après une évaluation des capacités techniques et financières

du promoteur, du respect des normes environnementales, sanitaires et sécuritaires, de la transparence de l'actionnariat ainsi que de la conformité du projet aux standards internationaux.

Les candidats devront notamment fournir un dossier complet comprenant les statuts de la société, l'identification des bénéficiaires effectifs, une étude de faisabilité, une étude d'impact environnemental et social (EIES), ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Une fois

l'autorisation obtenue, la raffinerie devra entrer en exploitation dans un délai maximal de six mois, sauf prorogation accordée par le ministre compétent.

Le décret prévoit également un dispositif de contrôle renforcé. La Direction nationale des Mines, la Direction générale des Douanes, la Banque centrale de la République de Guinée, les services compétents du ministère de l'Environnement, ainsi que les organes de lutte contre la corruption lorsque les circonstances l'exigent, seront chargés de veiller au respect de ces nouvelles dispositions. Les opérateurs auront l'obligation de faciliter leurs missions en donnant accès à leurs sites, installations, documents et registres.

En cas de non-respect des nouvelles règles, les autorités pourront prononcer plusieurs sanctions administratives, notamment la suspension ou le retrait des autorisations, l'immobilisation ou la saisie des quantités d'or concernées, ainsi que la suspension des formalités d'exportation. Les exportations frauduleuses d'or brut demeurent, quant à elles, passibles de poursuites conformément aux dispositions du Code minier et du Code des douanes.

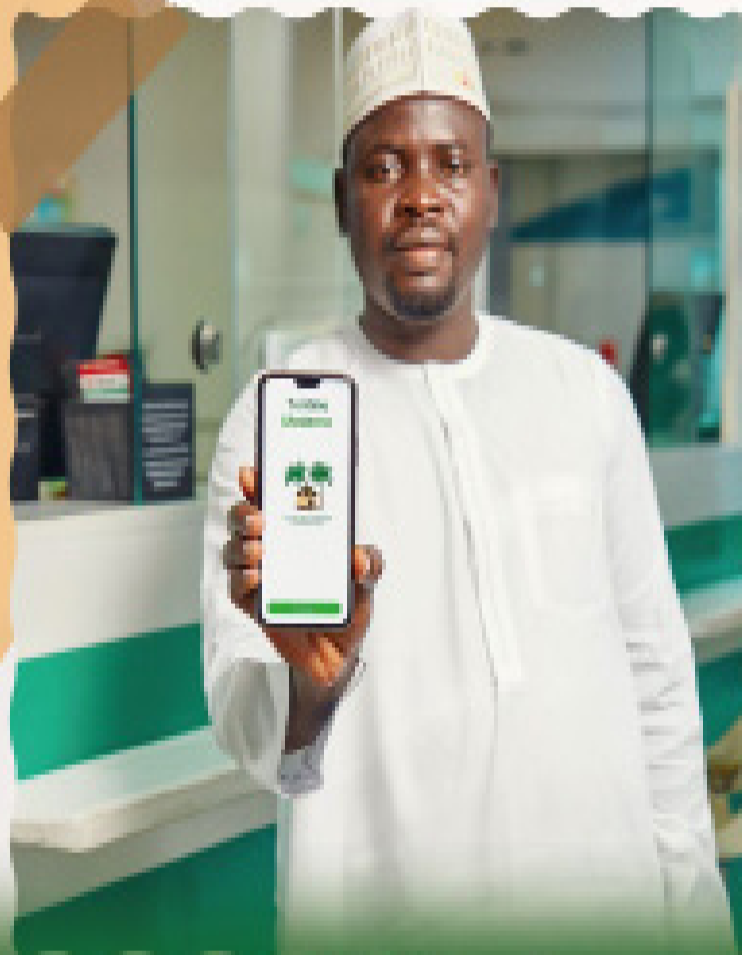
Guineenews



TONTINE MODERNE

ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine
Moderne du CRG aujourd'hui



JOUR DE TABASKI



... Toi du **jour de la Tabaski**
n'auras pas à t'inquiéter pour
le prix du bœuf, les bijoux de
la mariée ou la réception.



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS 626 55 55 55

Ensemble travaillons pour notre réussite

#Meilleure microfinance 2025